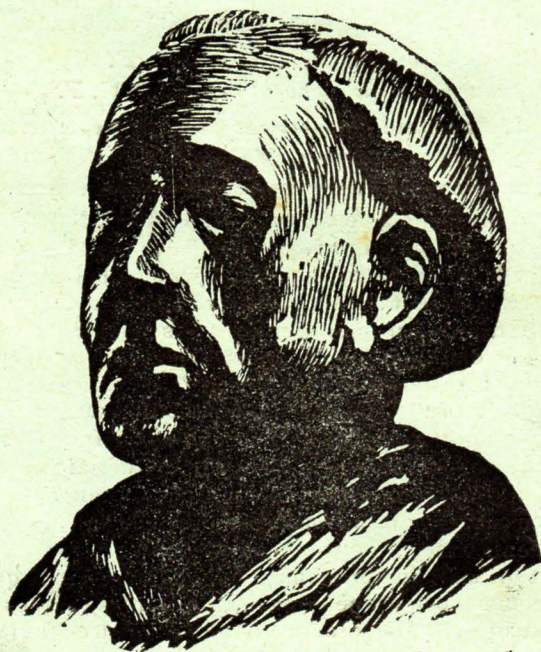


== BREIZ SANTEL ==



Saint Vincent Ferrier

0,30 N. F.

BREIZ SANTEL

Bulletin Mensuel du

MOUVEMENT pour la PROTECTION des MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

(Association sous le régime de la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Siège social : Hôtel de Ville de Vannes).

Correspondance : G. Verdeau, Arradon (Morbihan)

Finistère : R. Le Roy, 11 bis. rue Richard, Rosporden.

Loire-Inférieure : Mlle Marot, Galerie d'Art, 18, rue Lafayette, Nantes.

Côtes-du-Nord : Michel Le Chapelier, 7, rue Brizeux, Saint-Brleuc.

Ille-et-Vilaine : Mlle Jane Godeau, 31, Bd de Metz, Rennes.

Abonnement, 1 an : 3 N. F.

pour ceux qui peuvent moins : 2 N. F.

**M. de Beaufond : Mouvement pour la Protection
des Monuments Religieux Bretons, Vannes, C. G. P. Nantes 1536-85.**

Le 7 mai, la Bretagne a perdu avec M. Laurent-Nél l'un de ceux qui, depuis soixante ans, ont fait le plus pour elle. Le rôle du photographe est effacé, modeste : ne s'agit-il pas d'un homme qui regarde là où les autres agissent ? Mais s'il n'avait regardé, s'il n'avait vu, s'il n'avait su fixer aussi intensément sur sa pellicule les aspects d'une Bretagne dont nous autres jeunes n'avons peut-être connu que la fin, qu'en resterait-il aujourd'hui ?

Dans sa retraite du Port-Louis, cette vieille maison provinciale fière d'épopées marines oubliées, il achevait à loisir de classer, après la tourmente des bombardements, les milliers de clichés glanés sur les chemins bretons. Dans cette documentation immense, ouverte à tous, généreusement, « Breiz Santél », dont il fut l'un des premiers et des plus ardents amis, a souvent puisé.

Il est mort un matin de printemps, dans la paix, alors qu'ils s'apprêtaient à recommencer ses pèlerinages inlassables vers les chapelles bretonnes, auxquelles il consacrait la fin des quatre-vingt années de sa féconde existence, avec Mme Laurent, sa compagne et sa collaboratrice de toujours.

Nous ne verrons plus ce vieux couple sous les arbres des placîtres ou penché aux margelles des fontaines.

Mais dans la pénombre de ces sanctuaires qu'il aimait tant, ceux d'entre nous qui ont connu Henri Laurent devineront toujours sa silhouette hiératique et les velours noirs de son habit lorientais parmi la pierre moussue.

Priez pour lui.

G. V.

SOMMAIRE

.....

// Tout se vend...

// Ur stérig bihannoh.

(G. Verdeau).

// Nowa-Huta se bat pour sa croix.

// Sauvegarde du mobilier des églises.

// La chapelle de Saint-Epiphanie, à Nantes.

(J.-B. Russon).

// Communiqués...

et dans
BREIZ SANTEL en Images
Fac-Simile de notre
premier bulletin.

LISEZ-VOUS " La Presse Bretonne " ?

BLEUN-BRUG : Revue mensuelle bilingue du Bleun-Brug de Bretagne.

21, rue Jos. Doury - **NANTES** / C. C. P. Nantes 1541-90.

Abonnement : simple, 5 NF - d'honneur, 6 NF - bienfaisance, 10 NF.

Pour la défense de la Foi et de la Culture de nos pères

adhérez au **Bleun-Brug**. Membre, 5 NF - membre bienfaiteur, 10 NF
à V. Seité - **CHATEAULIN** (Fre). C. C. P. Nantes 544-22.

LE PAYS BRETON - Bro Vreizh

Revue trimestrielle trilingue de *Unvaniez Arvor*

(Fédération régionaliste de Bretagne).

Abonnement annuel, y compris cotisation à *Unvaniez Arvor* : 6 NF
à Jean Choleau, 21, rue Saint-Louis - **VITRÉ** (I. & V.) C. C. P.
Rennes 58-52.

AR VRO

////////////////////

La Nouvelle Revue Bretonne

(Trimestrielle — rédigée principalement en français)

Politique - Culture - Économie - Histoire

Abonnement : 10 NF par an. — Étudiants et Militaires : 6 NF.

C. C. P. 1493-79 Nantes.

J. Desbordes, 14, rue Colbert - Concarneau.

LA BRETAGNE REELLE

Organe des jeunes de la Bretagne Nouvelle

Tribune libre du Mouvement Breton

Directeur : J. QUATREBŒUFS, Merdrignac (C.-du-N.)

C. C. P. Rennes 754-82

Bi-mensuel : abonnement, 25 NF par an (« jeunes » demi-tarif).

LES CAHIERS DE L'IROISE

... une présentation luxueuse

... des textes de qualités

La Revue de la Bretagne - Lettres - Histoire - Arts.

Les 4 numéros 10 NF, à P. Mével, Impasse Breiz-Izel - **BREST**. C. C. P.
149-955.

AN TRIBANN

Organe du Collège des Druides, Bardes et Ovates,
défenseur des plus anciennes traditions celtiques.

Revue trimestrielle bilingue. Abonnement : 7,50 NF, à « Gorsedd »,
70, Avenue du Plessis-Tison, **NANTES**. C. C. P. 1907-81, **NANTES**.

AR SONER

Bulletin bimestriel de la BODADEG AR SONERION,
groupement des Sonneurs de Bretagne.

Abonnement : 5 NF. à Polig Montiarret, 34, rue Carnot, Lorient
C. C. P. **NANTES** 1436-15.

**Pour tous les éducateurs,
Pour toute la jeunesse bretonne,**

STURIER-YAOUNKIS

est une revue qui s'impose :

Etudes .. Formation humaine... Récits d'aventure... Contes... Evocations
historiques... Techniques scouts... Informations diverses.

En Breton et en Français. Abondamment illustrée.

Abonnement : 1 an, 4 n^{os} 6 NF, à Yann Bouessel du Bourg, 38, avenue
E. Zola, **PARIS** (XV^e) C. C. P. Rennes 1374-03.

CAHIERS ARVOR

Documentation générale, économique, culturelle, touristique, de

l'Office Breton du Tourisme

Abonnement : 5 NF, à M. J.-P. Coraud, Arvor, 2, rue de la Paix,
NANTES ; C. C. P. 62-23 Nantes.

Cotisations à l'O. B. T. : Membre perpétuel, 500 NF ; Membres à
l'année, 50 NF. Règlement en chèques bancaires, ou au C. C. P.
NANTES 663-82.

TOUT SE VEND, VOUS POUVEZ DONC TOUT ACHETER

« ... La " maison " n'est pas le seul endroit où passer son week-end, bien qu'un toit, quatre murs et une porte soient encore les meilleures conditions si l'on veut vivre trente-six heures loin de ses soucis et de l'agitation de la capitale. Mais, dans ce domaine, l'imagination des Parisiens ne connaît pas de limites. C'est souvent une question de mode...

« Tout se vend. Sur le carnet d'une seule agence, j'ai pu voir une liste d'une trentaine de patronymes : ceux des Parisiens qui attendent de pouvoir trouver une église désaffectée. Quand le presbytère peut être vendu en même temps, l'ensemble vaut une petite fortune : jamais moins de 150 000 NF. Toutes sont appréciées pour l'épaisseur et la solidité de leurs murs : jamais moins de deux mètres.

« Toutefois, habiter dans une église n'est pas toujours sans danger. Les paysans d'un petit village d'Eure-et-Loir interdirent, fourche en main, l'entrée de leur église à un groupe de Parisiens qui venaient de l'acheter, estimant qu'il y avait là une sorte de sacrilège. Repoussés au cours de plusieurs tentatives, les acheteurs durent renoncer... »

EDOUARD DELARUE

dans *Maisons de week-end à la portée de tous,*
« Constellation », mai 1960.



« Débretonnisation » préméditée ?

Abandon voulu des sanctuaires ?

Non.

Faisons confiance à nos prêtres
pour l'avenir, et oublions moins
que c'est à nous de les aider.

UR STÉRIC BIHANNON...

Un certain nombre de dirigeants d'associations bretonnes ont reçu à la fin de mars un pamphlet ronéotypé, signé Gwnaël. Et s'il n'avait été inséré par l'Avenir, donc porté à la connaissance du public de Bretagne, nous aurions sans doute hésité à y faire écho, préférant à une charge, même vraisemblable, un exposé de faits précis et contrôlables aisément. Pourtant, s'il faut parfois se contenter d'observer et d'attendre — wait and see — lorsque l'on se sent impuissant à formuler contre une carence locale une critique qui soit réellement constructive, il est des cas où l'on doit préférer à un prudent silence une discussion aussi exhaustive que possible. Elle ne peut faire de mal entre des interlocuteurs loyaux, unis d'ailleurs par un même désir d'une culture chrétienne, d'un christianisme, meilleurs.

De quoi s'agit-il ?

Sous le titre « DIEU VOUS LE RENDE, AINSI QUE SAINT Yves », Gwnaël évoque une journée dominicale en Bretagne.

Dans « un bijou de granit grossièrement sculpté en de lointains temps barbares », un bel autel de bois blanc tout neuf trône, « face au peuple ». Le « commentaire », en français (il n'y aura en breton pendant la messe que les publications avant le prône) n'aide pas précisément à suivre l'office, et ne sera interrompu, à l'offertoire, que pour un « Gelineau » bien fade. Après la messe, l'ami qui a invité Gwnaël a le plus grand mal à battre (dialectiquement, avec un droit canon !) le vicaire qui veut à toute force baptiser son Loïc-Erwan sous les noms de Louis-Hervé. L'après-midi, les deux amis tenteront de se consoler un peu en écoutant les disques d'une chorale bretonne « décapitée — malheureusement

Inutile de le préciser, le problème posé par Gwnaël n'est pas, en fait, celui de l'irruption dans nos offices de ces commentaires... qui ont la pieuse intention de commenter, de ces stances gélinesques ou autres, qui substituent leur mollesse quelque peu bélante au charme prenant des cantiques bretons ou à la majesté splendide des vieux psaumes, de ces « conclusions » ou de ces « sorties » qui étouffent le malheureux évangile de saint Jean. Ce sont choses techniques, qui peuvent plaire aux uns, voire leur faire du bien, si elles attristent les autres, et doivent avoir leur raison d'être.

Le problème de Gwenaël, c'est la « débretonnisation », qui en arrive à paraître systématique, et le rôle possible du clergé dans cette débretonnisation. La question nous touche de très près, car l'abandon des coutumes bretonnes, des cantiques bretons, des pardons bretons, des chapelles bretonnes, contre lesquels nous voulons lutter de notre mieux, tous ces abandons sont intimement liés. L'expérience ne l'a que trop prouvé. Et le danger serait qu'ils tuent à son tour la foi bretonne.

« Breiz diskaret, notait Calloc'h, ur stérig bihannoh ar en hent de Vethléem ha de Rom. La Bretagne en désaffection, c'est une étoile de moins sur la route de Bethléem et de Rome. »

Or, les renseignements, nombreux et exacts, concernant une carence, sinon du clergé, du moins de nombreux prêtres, dans le domaine en question ne nous manquent malheureusement pas. Même dans ces notes, nous éviterons de citer des localités. Aussi bien, certains exemples sont présents dans la mémoire de chacun.

Est-ce à dire qu'il faille, comme le laisse entendre Gwenaël, ou comme le dit de plus en plus certaine « Eglise Celtique » — dont le style amphigourique, au moins, paraît assez loin de l'Evangile, comme de la Celtie — condamner ici le clergé, ou « la démission de l'Eglise Romaine » ?

D'abord, une remarque s'impose.

Il est certain que l'Eglise ne saurait aucunement se considérer comme liée en quelque façon que ce soit à une territorialité, à une nationalité, ou à une race particulière. Ceci sous peine de nier sa nature divine et universelle, et même de compromettre l'expansion géographique qui lui est imposée par Dieu. Et l'Histoire nous la montre utilisant toujours dans ce but, avec sagesse, les fluctuations du destin des peuples. Il ne peut donc être question d'une Eglise bretonne avant tout. Et s'il était par aventure prouvé que l'intérêt de l'Eglise, de cette Eglise dont nous faisons tous partie, plus ou moins dignement, exigeait le sacrifice de la Bretagne, nous devrions y consentir sans hésitation aucune. C'est la seule fidélité inconditionnelle à laquelle nous soyons tenus.

Mais on ne voit pas trop comment surgirait pareille éventualité.

Tandis que l'on voit très bien les ravages faits actuellement dans notre patrimoine d'art religieux, et même dans l'esprit des fidèles, qui ne sont déjà que trop « déboussolés » par ailleurs.

C'est sans doute cette incompréhension de leurs ouailles que veulent éviter — dans un louable esprit d'apostolat — nombre de prêtres bretons, en débretonnant, en se montrant « modernes ». Le recteur ne paraîtrait-il pas retardataire à ses agriculteurs motorisés en gardant dans son église les vieux cantiques des bouviers ?

Pourquoi, en ces années de remembrement, demanderait-il que l'on conserve les enclaves de terrain improductif — insulte au bon sens économique de l'heure — qui entourent les chapelles ? De quelle utilité, même, peuvent être ces vestiges encombrants d'un passé d'obscurantisme — bien plus encombrants, et onéreux, que les éléphants des « Racines du Ciel » ! — maintenant qu'à cyclo-moteur on se rend facilement à l'église paroissiale, fût-elle éloignée de plusieurs kilomètres ? Il y a dedans des statues « de valeur » ? Eh bien, si les autorités tiennent absolument à leur conservation, on va tâcher de trouver un coin pour les abriter, et tout sera dit !

Dans beaucoup de paroisses, il faut l'avouer, car bien du mal a déjà été fait, le recteur fait réellement plaisir à ses paroissiens, ou à la majorité de ceux-ci, en agissant de cette façon, et se rapproche d'eux. Pour son apostolat, il faut qu'il soit proche d'eux. Ne leur ferait-il pas plus de bien en les haussant vers lui qu'en se nivelant, en quelque sorte, à leur mesure ? C'est une question qui se pose ici. Mais elle n'est certainement pas facile à résoudre en pratique.

Par contre, dans de nombreuses autres paroisses — je crois même que l'on peut encore dire dans la plupart des autres — ces sacrifices faits par le recteur ne sont pas aussi bien vus. Dans plusieurs même, il en est résulté une méfiance douloureuse, qui peut toujours devenir redoutable chez le vieux peuple celte, prompt jadis à revenir au paganisme ancestral, et maintenant à accéder au matérialisme, dont il fera une terrible mystique.

Ici encore, il est inutile que nous cherchions bien loin des exemples.

Aussi n'est-ce pas sur ce terrain que cherchent à se fonder les théoriciens — il n'y a pas, hélas, que de modestes, et souvent inconscients opérateurs — de l'abandon, mis à part ceux qui proclament, avec quelque raison, que le meilleur apostolat est dans les écoles chrétiennes à bâtir (1)

Les raisons invoquées sont d'ordre principalement économique. Le clergé — disons pour une fois le clergé — n'a pas oublié les spoliations de 1905, et tant de confiscations qui furent scandaleuses. Et il sait très bien, comme nous tous, que ces monuments que les collectivités laïques ont voulu avoir à elles, maintenant qu'elles les ont, elles n'ont qu'à les entretenir.

(1) Il y a eu là un immense et coûteux effort à faire, qui a exigé de lourds sacrifices et en exige encore. Mais n'oublions pas que **les chapelles et les calvaires sont des écoles**, et des écoles pour tous les âges, écoles qui devraient demeurer pour enseigner le Christ, ou au moins la beauté, ce à quoi les utilisent avec respect même les pays devenus athées.

Evidemment, nos ancêtres se sont fait tuer un peu partout, ne fût-ce que depuis la Chouannerie, pour que ne triomphe pas la Laïcité. Beaucoup sont morts pour que le Vatican reste une puissance territoriale, et leurs fils étaient prêts à mourir en 1905 pour défendre contre les confiscations les biens religieux et l'idée qu'ils représentaient. Mais si l'on invoque la marche de l'Histoire pour débrettonniser et pour justifier l'abandon des monuments religieux, **beaucoup**, et nous les comprenons mieux, l'invoquent pour dire que, après tout, « mon Royaume n'est pas de ce monde », et qu'il n'est aucunement besoin d'être encore propriétaires des chapelles et des calvaires pour se dévouer à leur entretien, car celui-ci est d'une importance capitale pour notre spiritualité. Et cela seul compte.

Faisons aussi justice en passant d'une autre « excuse » — plus nuancée que la précédente, à laquelle elle se rattache, mais quelque peu du type pavé de l'ours — parue récemment dans un journal finistérien, journal dont nous saluons cependant le rôle très réel et bénéfique dans la défense de notre patrimoine d'art religieux, en faveur duquel il élève à chaque instant la voix.

« L'on peut être surpris, écrivait notre confrère, de voir des monuments religieux abandonnés dans un état qui les conduit rapidement à la ruine, mais il convient de se rendre compte que ceux-ci n'ont pas toujours conservé une fonction culturelle, et, dans ce cas, il faut bien voir que la vocation du clergé n'est pas d'être le conservateur des monuments du passé. Si l'on découvre à ceux-ci quelque intérêt, purement archéologique, il appartient alors à l'autorité civile de les protéger et de les entretenir. »

Sans nier la vérité matérielle de cette déclaration, nous ne pouvons nous empêcher d'en conclure que, dans certains cas au moins, il y a bien abandon de monuments ayant conservé une fonction culturelle, ni de nous demander pourquoi — ce sont, bien sûr, des cas d'espèce à examiner — les autres l'ont perdue. Et même alors, un monument de notre religion, qui n'est pas morte, peut-il ne présenter pour des chrétiens qu'un intérêt « purement archéologique » ?

Il semble donc bien indiscutable que, si en pratique on doit se montrer discret et compréhensif devant la défaillance de certains « clercs » dans le domaine qui nous occupe, car la vie est dure et le combat de plus en plus difficile à mener sur tous les fronts, on doit condamner formellement le principe de l'abandon des monuments religieux (et de leur contenu matériel ou spirituel) et toute tentative pour le justifier d'une manière ou d'une autre. Il semble aussi que l'on doive reconnaître que dans l'état de choses actuel — débrettonnisation et abandon — il y a de la faute de bien

des prêtres, pour une part que Dieu seul peut apprécier, cette faute ne fût-elle que de faiblesse ou d'omission.

Il serait maladroit, et d'ailleurs vain, de le nier.

Mais ceci dit, nous n'oublierons pas que sont nombreux, quoi qu'en prétendent leurs ennemis, nos ennemis, en s'appuyant précisément sur le fâcheux exemple de certains autres, les prêtres qui ont compris et comprennent leur devoir en ce qui concerne nos sanctuaires.

La Bretagne a tout de même vu fonder, par un prêtre, le Bleun-Brug, il y a un demi-siècle, et quand notre Mouvement, qui eut deux prêtres à ses origines, a débuté voici huit ans, les encouragements du clergé ne lui ont pas manqué, à commencer par ceux de S. E. Mgr Le Bellec, évêque de Vannes. La Bretagne a vu dom Alexis Presse ressusciter Boquen, et Landévennec resurgir de ses ruines. Elle a vu l'œuvre des abbés Boulbain et Mesnard à la commission d'art sacré des Côtes-du-Nord. Elle voit tous les jours d'humbles recteurs de campagne lutter pied à pied, malgré leur pauvreté, pour conserver, voire relever, ces sanctuaires, si indispensables à la vie spirituelle que les pays déchristianisés ont dû créer des « camions-chapelles ».

Et elle verra encore de fiers exemples.

Seulement, bien sûr, elle n'en voit pas assez.

Il y a trop d'enfants bretons auxquels on n'enseigne jamais, en breton ni en français, qu'ils doivent aimer, respecter, sauvegarder leurs sanctuaires, et pourquoi ils le doivent.

Il y a trop de paroisses bretonnes — l'immense majorité, on le sait — où jamais ne tombe de la chaire un mot en faveur des chapelles.

Et c'est là qu'est le mal, infiniment plus qu'en aucune circonstance économique.

Mais le remède est si simple ici, et si nécessaire que, pour ce qui dépend d'eux, les fidèles bretons peuvent certainement faire confiance à leurs pasteurs. Et nous ne pouvons douter de voir bientôt, grâce à un clergé au-dessus des critiques du plus malveillant Gwenaël, refleurir mieux que jamais le vieil idéal :

FEIZ HA BREIZ.

Gérard VERDEAU.

TOUTE ENTIÈRE. LA POPULATION DE NOWA-HUTA S'EST BATTUE POUR DÉFENDRE UNE CROIX

Varsovie, 29. — Des bagarres entre la population et la police se sont déroulées mercredi à Nowa-Huta. Cette ville de cent mille habitants, située dans la banlieue de Cracovie, est entièrement neuve. Dans les plans, les autorités n'avaient

prévu aucune église. Or, on sait combien la population polonaise est attachée à la foi catholique. Les habitants réclamèrent et obtinrent qu'un emplacement fût réservé pour y construire une église. En attendant, une croix fut érigée sur le terrain. Revenant sur leur promesse, les autorités décidèrent que ce ne serait plus une église, mais une école qui serait construite, et elles firent enlever, mardi, la croix. Les femmes et les enfants s'opposèrent les premiers aux bull-dozers. Puis les ouvriers d'usines voisines accoururent à la rescousse. Malgré leurs matraques et leurs grenades lacrymogènes, les miliciens furent débordés et ne purent empêcher la mise à sac de la mairie. Il fallut des renforts de Cracovie et de Katowice pour réduire l'émeute, qui aurait fait une trentaine de blessés. Il y aurait soixante-dix arrestations...

("Ouest-France", 30 avril 1960.)

Actuellement encore, nous n'avons à défendre nos monuments religieux que contre les intempéries, ou quelques petits pillards. Si nous y mettions — avec bien moins de risques — autant de cœur que les Polonais ?

Ce texte et le suivant ont rappelé encore une fois l'an dernier, à la suite de démarches entreprises par « La Sauvegarde de l'Art français », à quel point les autorités religieuses et civiles sont opposées au trafic, à la dispersion, du mobilier des églises et chapelles.

ASSEMBLÉE DES CARDINAUX ET ARCHEVÊQUES DE FRANCE — 4-6 MARS 1959

EXTRAIT DU COMPTE RENDU

Préoccupées par des ventes irrégulières d'objets religieux placés dans les églises, de hautes personnalités des Beaux-Arts demandent instamment que soit rappelée au clergé l'existence de lois canoniques et civiles, trop souvent méconnues, en dépit des sanctions auxquelles s'exposent ceux qui contreviennent à leurs prescriptions.

Sur la proposition de Mgr le Président de la Commission, l'Assemblée décide de publier à nouveau, en annexe au présent procès-verbal, une note déjà publiée en février 1929, à la demande du Saint-Siège :

LA CONSERVATION DES OBJETS D'ART DANS LES EGLISES

Il y a, dans bon nombre de nos églises, de vrais trésors d'art, amassés par la piété et la générosité des siècles. Ils ne forment pas seulement une bonne part, et peut-être la meilleure, du patrimoine artistique du pays, ils sont les témoins authentiques et précieux de la foi du passé ; ils contribuent à en conserver les traditions et entretiennent la piété...

Il faut les défendre ; c'est un devoir à la fois patriotique et religieux. Comment ?

1° Rappeler aux curés le devoir de justice qu'ils ont de veiller avec le plus grand soin sur les objets précieux ; leur en donner les raisons religieuses, et, si l'on peut dire, civiles (Can. 1523) ;

2° Instituer une commission composée d'hommes compétents, prêtres et laïques, pour contrôler, diriger et aider cette garde d'objets d'art ;

3° En faire un inventaire sous le contrôle et par les soins de la commission (can. 1522, § 2 et 3). L'un des exemplaires de ce récolement serait envoyé à l'évêque et l'autre resterait aux archives de la paroisse ;

4° Prescrire les mesures de vigilance et de conservation nécessaires ;

5° Rappeler et, si besoin est, renforcer la défense d'aliéner aucun objet du mobilier d'église et particulièrement aucun objet d'art (can. 1281 et 1530) ;

6° Rappeler le canon 1280 au sujet de la restauration de ces objets, laquelle réclame une permission écrite de l'ordinaire et un avis des personnes compétentes ;

7° Faire faire de temps en temps une révision des objets précieux, afin de s'assurer de leur présence dans les églises où ils doivent se trouver, de l'exécution des mesures prescrites pour leur conservation, de l'état dans lequel ils se trouvent actuellement ;

8° Instituer au besoin, au centre du diocèse, un musée d'ob-

jets religieux qui ne sont la propriété d'aucune église (1). Rien que son existence ferait sentir l'importance attachée par l'autorité religieuse au soin des objets d'art religieux.

Il est particulièrement nécessaire d'insister pour que MM. les Curés ne retirent de leur église aucun objet d'art sans avoir, au préalable, obtenu l'accord de la commission diocésaine d'art sacré, qui veillera au respect des prescriptions canoniques et légales. Aucun objet inventorié ou classé ne peut être enlevé, prêté ou vendu, sans l'autorisation du maire, du préfet ou du ministre des Beaux-Arts, suivant le cas.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Direction du Personnel
et des Affaires politiques
Service des Affaires politiques
Bureau des Cultes**

Paris, le 13 août 1959.

Circulaire n° 388.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

OBJET :

A MESSIEURS LES PRÉFETS

VENTE DU MOBILIER DES EGLISES COMMUNALES

L'attention de M. le Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles a été appelée sur de nombreuses ventes illégales de mobilier culturel auxquels procèdent les (1) membres du clergé, soit avec l'assentiment tacite des municipalités, soit à leur insu, en vue de se procurer des fonds pour les aménagements ou l'entretien des églises qu'ils desservent.

De telles aliénations, qui sont souvent conclues avec des

(1) Notons que, au moins dans le Morbihan, il existe au cœur du diocèse, à Sainte-Anne-d'Auray, un intéressant début de réalisation de musée diocésain. A ce musée Nicolazic, dont M. l'abbé Danigo poursuit avec dévouement l'installation, on peut encore reprocher quelques détails, comme l'absence d'indication d'origine au pied des statues (se figure-t-on le Louvre dans ces conditions ?), mais il n'en constitue pas moins un exemple à suivre partout où ce serait possible.

antiquaires ou avec des collectionneurs dans des conditions financières déplorables, amputent le patrimoine communal d'éléments qui, sans avoir été classés au titre des monuments historiques, n'en présentent pas moins un intérêt artistique certain.

J'ai l'honneur en conséquence de vous prier de rappeler aux maires que les objets mobiliers inventoriés qui se trouvaient soit dans les églises qui étaient déjà communales lors de l'entrée en vigueur de la loi du 9 décembre 1905, soit dans celles qui le sont devenues par suite de l'attribution légale résultant de la loi du 13 avril 1908, sont et demeurent la propriété des communes.

Comme le mobilier des églises est affecté au culte au même titre que ces édifices eux-mêmes, les conseils municipaux ne peuvent en disposer que s'ils en ont préalablement fait prononcer la désaffectation par décret dans les conditions fixées par l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905. Ainsi, exception faite de ce dernier cas, l'accord du maire et du desservant ne saurait suffire pour que la vente d'un objet cultuel communal soit licite. C'est pourquoi je vous prie de préciser aux maires qu'il leur est interdit de consentir à la vente des objets mobiliers se trouvant dans les églises communales.

De plus, si ces magistrats municipaux apprenaient que de tels biens ont été aliénés par un ministre du culte sans que ce dernier les ait consultés, ils devraient vous en rendre compte d'urgence pour que vous puissiez interdire l'enlèvement des objets vendus, ainsi que le droit vous en a été reconnu par une décision du Conseil d'Etat (commune de Barran, 17 févr. 1932).

Vous voudrez bien prescrire l'insertion des présentes instructions dans le Recueil des actes administratifs de votre département.

Plusieurs lecteurs nous signalent que, d'après les bruits qui courent, le rétable de l'église de Saint-Tugdual (Morbihan), gravement endommagée par la foudre l'an dernier, ne serait pas remplacé dans le nouveau bâtiment, celui-ci n'ayant pas été fait à sa mesure, et nous demandent ce qu'il deviendrait dans ces conditions. N'ayant pas eu le temps de vérifier cette question, nous ne l'aborderons que dans un prochain numéro.

SIGNÉ : P. CHATENET. *

(1) Il serait plus juste d'entendre ici « certains » que « les » (N.d.l.r.).

LA GRANDE PITIÉ DE NOS CHAPELLES BRETONNES

Si vous avez l'occasion de passer près de la basilique Saint-Donatien de Nantes, ne manquez pas de visiter le vieux cimetière attenant à l'église même.

Il est, en effet, rempli de souvenirs du temps passé.

Entre autres, vous remarquerez, au milieu des tombeaux, une modeste chapelle qui paraît d'abord être sans intérêt. Mais si vous examinez le mur latéral qui fait face à la basilique, vous serez stupéfaits d'y voir l'appareil gallo-romain, tel qu'on le peut voir encore à Nantes dans la muraille d'enceinte de la ville, spécialement au nord et au sud du chevet de la cathédrale.

Il s'agit, en effet, d'une construction faite « à la romaine », comme s'exprime le voyageur avisé qu'était Dubuisson-Aubenay, lequel visita le monument en 1636. Le même auteur ajoute, dans son Itinéraire de Bretagne : « C'est sans contredit la plus ancienne muraille d'église qui soit à Nantes debout, voire l'une des plus anciennes qui soient en France. »

De quel siècle date donc cette chapelle ? Du VI^e siècle, rien de moins. Au début de ce VI^e siècle, exactement de l'an 502 à l'an 518, fut évêque de Nantes Epiphanius Efigonius. On trouve son nom parmi ceux des trente-deux prélats qui siégèrent, en 511, au concile d'Orléans, assemblé par le roi Clovis.

Or, saint Epiphane — on l'honora longtemps comme saint — avait fait le pèlerinage de Jérusalem et en avait apporté une insigne relique du premier martyr, saint Etienne, à savoir « sa mandibule d'en-haut avec les dents y enchâssées ».

La relique fut déposée d'abord dans la cathédrale de Nantes. Bientôt, pour la conserver avec plus d'honneur, l'évêque pèlerin fit bâtir une chapelle spéciale tout près du tombeau des deux martyrs nantais Donatien et Rogatien. Il la fit construire, naturellement, selon le mode du temps. Le mur, dégagé de sa carapace de mortier, porte tous les caractères de cette époque : petites pierres cubiques rangées parallèlement et soulignées, de distance en distance, par des cordons de briques rouges.

Cet antique monument a traversé quatorze siècles ! Sans doute, en plusieurs de ses parties, a-t-il été profondément modifié. Le pignon du chevet, qui garde les mêmes caractères du VI^e siècle, a été percé d'une fenêtre en arc brisé ; le mur oriental a été reconstruit, en employant, d'ailleurs, les mêmes matériaux ; l'entrée a été totalement refaite au début du XIX^e siècle. Néanmoins, elle demeure l'un des plus anciens témoins de la piété chrétienne au pays nantais.

En 1900, à la demande de M. l'abbé Ecomard, l'architecte Ferrière y fit une sérieuse réparation, selon le goût de l'époque : à l'intérieur, sur un enduit opaque, il dessina, en plus de l'appareil romain, l'ornementation coutumière aux premiers chrétiens de Rome, telle qu'on la voit dans les catacombes. En fouillant le sol, il découvrit près de l'autel un sarcophage qui semble bien du VI^e siècle : on présuma que c'était le tombeau de l'évêque fondateur ; celui-ci, en effet, y fut bien enseveli.

Or, ce trésor des temps antiques menace sérieusement de disparaître : les Monuments historiques ne l'ont point classé ; la municipalité le tolère à peine dans le cimetière ; le clergé a cessé de s'en servir pour le culte. Des brancards de processions et du matériel de pompes funèbres s'y entassent près d'une charmante statue de saint Etienne, en bois polychromé, qui porte les marques du XVI^e siècle.

Qui donc sauvera ce vestige de l'art et de la piété des premiers chrétiens de notre région ? Souhaitons que **Breiz Santel**, ici encore, prenne l'initiative d'une restauration qui nous garderait un trésor inestimable.

J.-B. RUSSON.

**Sur qui peuvent compter les défenseurs de nos monuments.
de nos trésors d'art, de nos sites ?**

L'ASSOCIATION DES AMIS DES ORATOIRES

Fondée en 1931 à Aix-en-Provence, cette association a pour but l'étude historique, archéologique et religieuse des oratoires de France, leur sauvegarde et leur restauration.

A ce jour plus de 2 500 de ces petits monuments ont été recensés et étudiés, plus de 1 500 photos et dessins accompagnent les fiches établies par le secrétaire qui depuis plus de vingt-cinq ans administre la société dont il est l'animateur.

Plusieurs brochures ont été éditées par cette association. Une étude sur les oratoires en général et ceux de Provence en particulier due au secrétaire Pierre Irigoïn ; trois inventaires sur les oratoires bas-alpins, des Bouchees-du-Rhône, du Var, ont paru il y a une dizaine d'années ; certains ont dû être réédités, celui des Basses-Alpes est épuisé, il sera réédité également avec mise à jour, car c'est par plusieurs dizaines que chaque année de nouveaux oratoires sont repérés et étudiés.

De nombreuses expositions de tableaux, photos et dessins ont été organisées depuis la fondation, la dernière a eu lieu à Vannes où certainement plusieurs lecteurs de **Breiz Santel** ont pu se rendre compte de la diversité d'architecture de ces petits monuments.

De nombreuses revues nationales telles que l'ancienne **Illustration**, **La Revue du Touring-Club**, ainsi que des revues locales des régions où les oratoires sont le plus répandus, ont donné des séries d'articles accompagnés de nombreuses illustrations, tant en Provence, dans les Pyrénées, qu'en Savoie, principalement.

La Société des Amis des Oratoires a son siège social à Aix-en-Provence, 3, avenue Saint-Europe. Président : Jean-Marie Loustaunau, artiste peintre. Secrétaire général : Pierre Irigoïn. — Cotisations : membres actifs à partir de 2 NF par an. Membres fondateurs à vie, à partir de 20 NF. Membres bénévoles à partir de 50 NF (à vie). Versements au C.C.P. « Les Amis des Oratoires, Aix, n° 319-14 Marseille ».

FAITES TOUS VOS ACHATS CHEZ...
DECRÉ

LE GRAND MAGASIN DE NANTES

- Déjeûnez - Dînez - Goûtez -
À son Restaurant sur la Terrasse

GALERIE D'ART MICHEL COLUMB

18, rue Lafayette - NANTES

Grand choix de Céramiques

Tissages Bretons à la main

Véritable « Kab-Gwenn »

LIBRAIRIE A. BELLANGER

1, Place du Bon Pasteur - NANTES

ACHATS et VENTES

Livres anciens toutes époques - Ouvrage sur la Bretagne

Catalogue sur demande

JAOUEN

2, Straed ar Roue Gradlon

18, Bali Kergelen

2, Rue du Roi Gradlon

18, Boulev. de Kerguelen

Kemper

Lien gwiadet gant an dorn Tissage breton à la main

Priaj ha krag Kemper Faïences et grès de Quimper

Kabigou Glao Kabigs imperméables

Levriou Brezonek Livres Bretons

VIE - INCENDIE - ACCIDENTS - MARITIME - AGRICOLES

UNION & PHÉNIX ESPAGNOL

R. VERDEAU

Agent Général

51, avenue Victor Hugo - VANNES



- Crédit Automobile -

La Vie du Mouvement

Nouveaux Membres

Membres actifs

M. Michel Duval, Rennes.
M. Debroise, Rennes.

Membres honoraires

Mme Baffoin, Nantes (renouvellement).
Collège des Bursales de Bretagne, Nantes.
M. et Mme David, La Baule (renouvellement).
M. Hervé Denis, Nantes.
M. Alain Eon, Nantes.
Mme Roger de Guibert, Vannes (renouvellement).
M. l'abbé Lagrée, Angers (renouvellement).

AU « Touring Club » de Rennes

Du 10 au 14 mai, grâce à l'aimable hospitalité de Mme Le Bourdellès, déléguée à Rennes du Touring-Club de France, une exposition « Breiz Santel » a pu être organisée par notre actif adhérent M. Michel Duval.

Des panneaux de photographies montraient aux visiteurs, qui sont venus nombreux bien que l'on n'ait pu faire beaucoup de publicité, la nécessité et les modes possibles d'une action en faveur des monuments religieux, « tissu artistique et spirituel » de la Bretagne.

Une exposition plus importante aura sans doute lieu vers le mois d'octobre. Nous en reparlerons.

Les Conférences de « Breiz Santel » à Vannes

Plus d'une centaine de sympathisants sont venus le 22 avril à l'Hôtel de Ville de Vannes encourager les débuts du cycle de conférences entrepris par « Breiz Santel » et le Cercle Celtique de Vannes.

Ouverte par un exposé de M. Yannick Rollando, de la Société Polymathique, sur la *Préhistoire Vannetaise*, exposé dont la clarté, la beauté, séduisit au plus haut point l'auditoire, la séance se termina par une causerie, vivante et documentée, de M. Michel Duval, de la Faculté des Lettres de Rennes, sur *la Ligue et les Frères d'Aradon*, après entracte, la projection de photographies en couleurs sur *l'art religieux serbe et macédonien au Moyen-Age*.

Le 24 juin, le Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons et le Cercle Celtique de Vannes invitent de nouveaux tous leurs amis à une réunion, la dernière avant les vacances, qui comportera deux causeries. M. Gérard Verdeau présentera l'*Art du Vitrail*, avec une vingtaine de diapositives en couleurs des vitraux de la cathédrale de Chartres, et M. Stén Kidna, qui fonda et dirigea longtemps à Auray la revue *En Had*, présentera, dans le cadre de ses conférences sur les écrivains vannetais une figure bourrue mais attachante, celle de *Yves Le Diberder*, qui fut aussi, il y a huit ans, l'un des fondateurs de « Breiz Santél ».

Entrée gratuite, Hôtel de Ville, 20 h. 45.

Jeunes ! pour vos vacances, « Breiz Santél » a fondé une section d'auto-stop

Le « stop » est trop ancré dans les mœurs modernes pour que l'on puisse négliger cette forme essentielle du tourisme juvénile.

Et pourtant, quel ennui pour l'automobiliste que cette sorte d'aumône fraternelle : de trop nombreux exemples ont montré l'absence de garanties morales présentée par les stoppeurs, et surtout, celui qui accepte de les transporter est responsable des accidents qui peuvent leur arriver.

Quel ennui aussi, par conséquent, pour le malheureux qui, planté au bord de l'asphalte, multiplie, si souvent sans succès, « le geste auguste du stoppeur », gachant en pure perte tant d'heures précieuses de vacances.

« Breiz Santél » a donc fondé pour ses membres honoraires, actifs ou associés, une section d'auto-stop. Moyennant une cotisation annuelle de 15 NF. (12 NF. seulement — car elle comprend l'abonnement au bulletin — pour les enfants ou proches parents d'un abonné) il est remis à chaque adhérent une carte (que l'automobiliste peut réclamer pendant le transport, et garder pour nous la retourner en cas de mécontentement éventuel) comportant une assurance individuelle (mort, invalidité, soins médicaux, frais pharmaceutiques) et donnant droit au port d'un insigne visible des automobilistes, auprès desquels une campagne de publicité est actuellement entamée.

Pour tous détails sur la section « Breiz-Santél-Stop », écrire à M. G. Verdeau, secrétaire, Arradon (Morbihan).

Petit Bulletin deviendra grand.....

ARD SANTEL BREIZ-IZEL

**Bulletin mensuel publié par la section N° 1 (Morbihan) du
MOUVEMENT pour la PROTECTION
des**

MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

(Association sous le régime de la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Hôtel de Ville de Vannes).

Abonnement : 6 mois 50 frs. — Mandat-Carte P. Bouyer-Arradon
Le N° 10 frs.

Notre Mouvement. — En Février dernier, MM. l'abbé Le Palud, V.-H. Debidour et G. Verdeau ont mis au point leur idée d'un mouvement pour la restauration et la conservation des monuments religieux bretons. L'accord se fit d'autant plus facilement que l'idée était dans l'air de tous côtés. (c. f. les articles de M. Debidour et les projets de MM. Simonnot, Dussoul, Le Diberder, de M^{me} Cl. Dervenn, de M. l'abbé Danigo etc., exposés à la Soc. Polymathique ou dans divers journaux). Approuvé par l'Evêché de Vannes, les Archives, les Bâtiments de France (Vannes-Quimper), le projet a pris corps avec l'aide notamment de MM. L. Boschat et Y. Le Diberder.

Comment parviendrons-nous au but fixé ? D'abord, en dressant un inventaire précis et intégral des monuments en question, sans discrimination esthétique ni archéologique.

D'excellents relevés existent déjà, de Le Mené, à ceux de MM. Thomas-Lacroix et du Halgouët, Buffet, etc., qui ont bien voulu accepter de nous les communiquer. Il faudra les confronter, les compléter, les tenir sans cesse à jour. C'est ici que l'aide des adhérents que nous devons avoir dans chaque paroisse se fait indispensable. Il faut aussi un fichier-photo : cartes postales, clichés offerts par les adhérents et sympathisants, le tout soigneusement vérifié.

Bref, il faut d'abord un plan de travail, c'est-à-dire, pour reprendre la formule de M. Jean Monnet, « une création continue ». Ensuite, pour les réalisations, le principe est simple : chacun offre son travail, Travail manuel, des jeunes par exemple ; travail des spécialistes bénévoles, des propagandistes, de ceux qui concourent à l'inventaire, ou obtiennent de leur ami M. X*** que son usine nous offre des matériaux à prix un peu réduits..... Et lors des quêtes de paroisse, ceux qu'absorbent déjà trop d'occupations se joindront quand même, par leur offrande, au grand élan collectif.

L'assemblée constitutive. — Elle s'est tenue le 16 Avril, à l'Hôtel-de-Ville de Vannes, sous la présidence de M. Simonnot.

Après l'exposé d'ensemble, on a procédé à l'élaboration des statuts, puis, à l'élection des membres du comité directeur et du bureau.

Elu pour 3 ans, le bureau est ainsi composé :

Présidente : M^{me} Claude Dervenn. Secrétaire : M G. Verdeau.

Trésorier : M. P. Bouyer.

Quant au comité, il comprend M^{lle} Laverlochère, MM. l'abbé R. Auffret, L. Boschat, Y. Le Diberder, et L. Simonnot.

Le règlement intérieur sera discuté à la prochaine séance. Toutefois, les conditions de recrutement des membres ont été arrêtées ainsi :

— Aux membres **actifs**, il n'est demandé aucune cotisation. Ils offrent un concours bénévole.

— Les membres **honoraires** ne nous aident que de leurs fonds.

Une cotisation de 1.000 fr. est donc raisonnable.

— Les membres **associés** ne versent que 50 fr., mais ils ne condamnent pas leur porte après et promettent de nous aider ensuite activement.

La prochaine réunion. — Elle aura lieu le lundi 7 Juin à l'Hôtel de Ville de Vannes (salle de la Justice de Paix) comme l'annoncera un communiqué dans la presse. Le 1^{er} samedi de chaque mois a été choisi pour que les gens des campagnes qui viennent nombreux à Vannes ce jour-là puissent assister aux séances. Car, si les réalisations ont déjà commencé, il faudra au mouvement l'appui de tous pour connaître sa pleine efficacité. Dans chaque paroisse, les

bonnes volontés n'attendent qu'un exemple pour se lever en masse. Parlez du mouvement autour de vous, écrivez-nous, et mieux, venez aux réunions et amenez-y vos amis. Face à la terrible nuit du matérialisme, venez sauvegarder les sanctuaires de Bretagne, venez redire avec l'allégresse profonde du Guetteur de Groix :

« Oll kened er bed é, én noz-man, e viran ».

Communiqués ⁽¹⁾

(De la Vraie-Croix). Deux exemples de restauration.

Dans la **commune de Sérent**, il y a trois ans, un admirateur des calvaires ayant repéré un reste de calvaire d'une conception toute spéciale gisant, ignoré, au fond d'un chemin creux près de la route, s'en fut trouver le maire pour lui parler d'une possibilité de restauration. Celui-ci, très compréhensif, y songeait lui même mais n'en entrevoyait pas beaucoup les moyens. Il déclara pouvoir offrir une somme de 20.000 frs. Aussitôt, l'artiste amateur conçut un plan, le soumit à la critique de l'architecte des monuments historique, et le fit exécuter par un tailleur de pierres qui se chargea aux meilleures conditions d'exécuter le travail. Les habitants fournirent des corvées et le propriétaire voisin donna un coin de son champ entouré d'arbres et bordant la grand route. Le calvaire, maintenant, présente sa silhouette très spéciale à l'admiration et à la vénération des passants.

L'année suivante, à **Malestroît**, dans le faubourg Saint-Michel, une croix du XV^e gisait démontée, abritée tant bien que mal au fond d'une loge contre laquelle elle avait été élevée, et risquait d'être renversée par les charettes. Le même artiste s'enquit des possibilités d'une restauration. Les habitants voulaient garder leur croix dans le faubourg, mais il n'y avait aucune place pour elle le long de la route, sauf à un petit coin formé par l'embranchement d'un petit chemin. L'artiste demanda à son ami M. L. Marsille, érudit habitant près du bourg, de se charger des démarches près du maire, et en fit lui-même près de l'architecte des monuments historiques. On utilisa un socle veuf de sa croix, et la croix en question fut

(1) Les auteurs des articles insérés sont responsables de leurs opinions.

relevée et entourée de 3 bancs de bois. Là encore, une somme très peu importante suffit à la restauration. Ces deux exemples prouvent qu'il suffit d'une volonté qui fasse agir sur place toutes les bonnes volontés pour arriver sans grand frais à une restauration de ces monuments religieux car les seuls vrais obstacles ici sont l'inertie et l'indifférence.

L. S.

Une église bretonne en détresse

Il y aura 339 ans au mois d'Août, Yves Nicolazic, pieux laboureur du village de Ker-Anna, s'était attardé à la fontaine du Bocenno pour y faire boire ses bœufs...

Ker-Anna alors ? « Ur penherig distér a ziar er mézeu... note S. Séveno, praden ha parkeu tro ha tro de zeu pé tri tiér ag er ré peuran ». Bref, un hameau perdu de Pluneret, près d'Auray. Et aujourd'hui, Pluneret, paroisse de Nicolazic, s'éclipse devant Ker-Anna, Sainte-Anne-d'Auray, qui depuis quelque temps n'en fait même plus partie. C'est donc à une commune et à une paroisse diminuées, appauvries, qu'incombe aujourd'hui l'entretien de l'église ogivale dont la flèche de granit rose fait l'admiration de tous. Orages et tempêtes l'ont assaillie, ont abîmé le clocher, la toiture et les beaux vitraux. Même la voûte est à refaire. Où Pluneret trouvera-t-il les 8 millions demandés par les entrepreneurs ? Aussi, bien que cette restauration ait été entreprise avant la création de notre mouvement, donc indépendamment de lui, nous insérons de grand cœur l'appel de M. Le Vaillant à tous les catholiques, à tous ceux qui aiment sainte Anne et se souviennent que Pluneret fut le berceau de Nicolazic. Les donateurs bénéficieront des prières faites au prône des deux messes dominicales.

Voici l'adresse de M. l'abbé Le Vaillant, recteur de Pluneret, par Sainte-Anne d'Auray (Morbihan) C. C. P. 1455-07 Nantes.

D'en ol, trugéré ha benoh Santez Anna.

Vous avez foi en la Bretagne

Vous aimez ses monuments religieux

Ard Santel sera votre revue.
